

Institutions Nommeriez-vous des sages pour mieux préserver l'avenir?

Les politiques à court terme ne garantissent pas les droits de nos descendants à vivre dans un environnement supportable. Et si, entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif, on introduisait une instance soucieuse de prospective et de développement durable? Le 3 février, Le Louverain lance le débat autour de la création d'un Conseil de l'avenir à l'échelon cantonal.

Christian Georges

A quoi ressemblera la Suisse dans 20 ou 50 ans? Quel environnement les politiques du moment préparent-elles aux jeunes générations? Sous la pression des contraintes immédiates, les décideurs nous condamnent-ils à leur courte vue?

Un peu partout en Suisse, l'absence de prospective fait réagir des citoyens, comme Elisabeth Reichen. Cette animatrice au Louverain organisera le 3 février une journée de réflexion au sujet de la création d'un «Conseil de l'avenir». Le

conseiller national Jacques Neyrnck y prendra part, au même titre qu'un large éventail de politiciens neuchâtelois.

Prévoir à 20 ans

A quoi ressemblerait ce Conseil de l'avenir? Elisabeth Reichen estime qu'il faudrait lui trouver une place entre le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et le Grand Conseil (pouvoir législatif). Il serait formé de dix à quinze membres (deux ou trois à temps plein, les autres à temps partiel). Choisis hors du sérail des autorités, ces «sages» devraient rendre crédible par leur parcours leur engagement pour une politique à long terme.

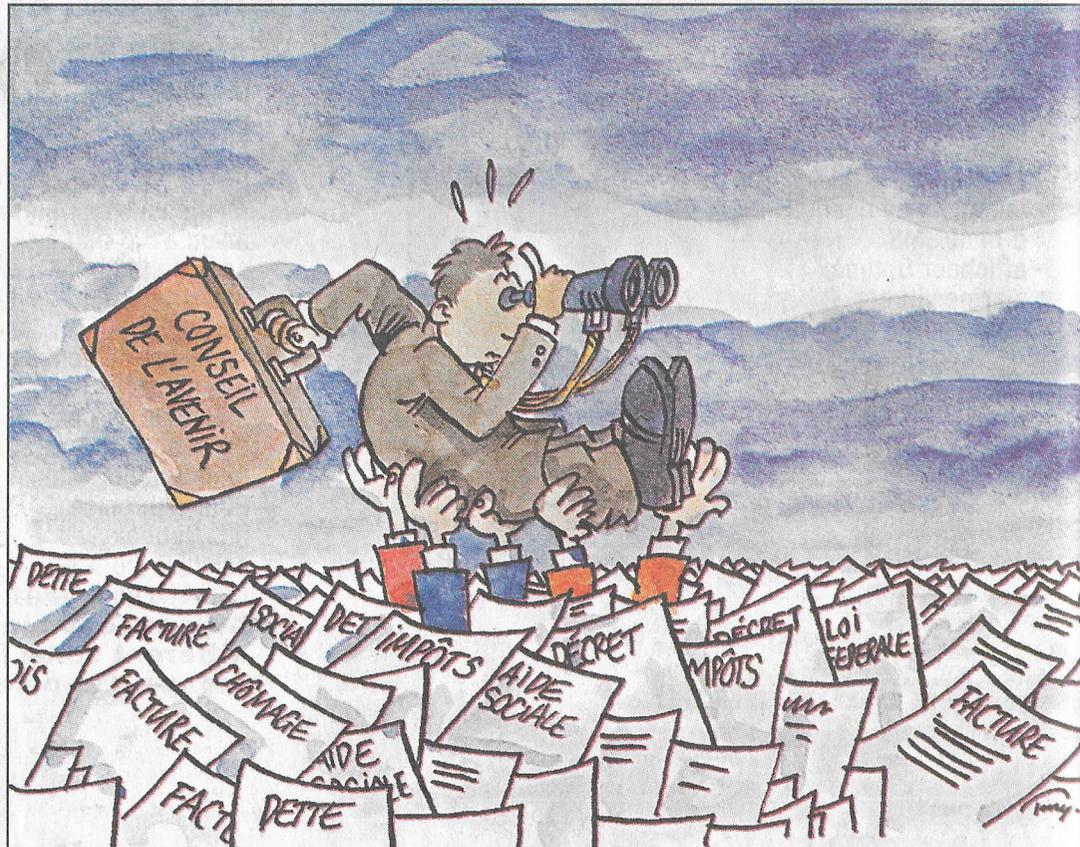
Le conseil aurait non seulement une voix consultative mais un droit de veto ou de moratoire sur certains développements. Sa vocation première serait la sauvegarde des droits fondamentaux de nos descendants. «Il lui incomberait de prévoir à 20 ans les besoins et les attentes au plan social, économique, politique et écologique», précise Elisabeth Reichen.

Cette instance ne se contenterait pas d'examiner avec du recul les grandes évolutions. Elle serait aussi une plateforme éthique où les représentants de milieux très divers discuteraient cohésion sociale et développement durable. Elle aurait une force de proposition et de critique constructive vis-à-vis du législatif et de l'exécutif. Elle pourrait éventuellement jouer un rôle de médiateur dans le concert des institutions.

Fuite en avant

Par son initiative, Elisabeth Reichen a voulu donner un prolongement à la consultation œcuménique sur l'avenir social et économique de la Suisse: «Après avoir participé à celle-ci, je m'étais dit qu'il faudrait davantage prévoir les choses. Pour éviter de se faire happer par la fuite en avant...» L'idée défendue fait son chemin en Suisse (lire ci-dessous). Reste à lui donner forme et - pourquoi pas? - un ancrage dans la Constitution neuchâtelaise. **CHG**

Le 3 février au Louverain (Tél. 032/857 16 66).



Le Conseil de l'avenir aurait pour tâche de prévoir à 20 ans les besoins et les attentes de la société.

dessin To

Partout, on réclame plus de prospective

Dans le canton de **Vaud**, une des commissions de la Constituante a proposé d'instituer un Conseil de l'avenir. Ses dix à quinze membres seraient élus au suffrage universel pour un mandat non renouvelable de longue durée (huit ans?). A quelques voix près, une Constituante épuisée par une longue journée de travail a rejeté l'inscription de cette proposition dans le premier avant-projet. *«Je suis certain que le sujet n'est pas enterré. Nous y reviendrons dans une prochaine lecture»*, assure le médecin cantonal Jean Martin.

A l'occasion de son 75e anniversaire, l'Association pour la défense des intérêts du **Jura** proposait cet automne la création d'un «pouvoir anticipatif». Comme le rapportait «Le Temps», elle rêve d'un «collège de visionnaires» (innovateurs

confirmés, artistes, fondateurs d'entreprises et chercheurs qualifiés). Ses neuf à quinze membres seraient nommés pour un tiers par l'exécutif, un tiers par le législatif et un tiers par de «grands électeurs» de la société civile (présidents de grandes associations, par exemple). Cet organe pourrait auditionner et attribuer des mandats de recherche. Ses conclusions adressées aux autres pouvoirs auraient valeur d'initiative.

Opposés à l'idée de fusions «bureaucratiquement monstrueuses», des députés lémaniques ont aussi lancé l'idée de créer une Assemblée prospective romande de 99 membres (33 du monde politique, 33 du monde économique, 33 de la société civile). Neuchâtel y aurait environ 14 représentants et le Jura 12. **CHG**



Professeur et conseiller national vaudois, Jacques Neiryck participe à la réflexion sur une institution soucieuse de prospective. photo Keystone.

On entend déjà les politiciens se récrier: «Bien sûr que nous tenons compte du long terme dans nos décisions! Pas besoin de confier l'anticipation à un conseil ad hoc...» Ils savent pourtant qu'ils ont de moins en moins le droit à l'erreur, tant les processus de changement s'accélèrent.

Commentaire Y aller!

Trop souvent, le politique se borne à articuler ce que le public est disposé à entendre à un moment donné. Il ne fait pas bon avoir raison trop tôt. Dès lors, tout politicien devrait se féliciter qu'une autorité sans pouvoir décisionnel direct ni souci de réélection prenne les risques à sa place. Ce serait à elle de surprendre, de lancer des alarmes et de for-

muler des choix éthiques forts pour enrichir le processus décisionnel.

Il nous vient aussi le murmure du chœur des sceptiques: «A quoi bon réfléchir à notre petit avenir cantonal à l'heure où l'économie mondiale dicte sa loi, en se moquant des frontières?» A ceux-ci, on rappellera que trop de régions ont un aménagement du territoire en décalage avec les besoins actuels. Et que la qualité de la vie est trop précieuse pour se limiter à gérer l'acquis.

Quant aux constipés du porte-monnaie, ils se détendront peut-être en apprenant que les Vaudois estiment à 1,5 million de francs le budget de fonctionnement annuel d'un Conseil de l'avenir. Ça ne paraît pas excessif pour s'éviter de coûteuses bévues.

Christian Georges